

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER

Procuration : Emilie DE BOUVER à Sophie DUCCA

Convocation et affichage : 16/10/2023

Secrétaire de séance : Mme Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

### **OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : DESIGNATION ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu sur la commune de CUREL du 18 janvier au 17 février 2024.

Comme pour les recensements précédents, qui ont lieu maintenant tous les 5 ans, il est nécessaire de nommer un agent recenseur qui recueillera les données auprès de la population et de fixer sa rémunération.

Il rappelle que l'INSEE qui assure la gestion de cette opération rembourse aux communes une partie des frais générés.

Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Gérald GALAND, adjoint technique de la commune, en qualité d'agent recenseur et de fixer sa rémunération globale à 500.00 € brut.

Mme DUCCA Sophie ne vote pas le pourvoir de Mme Emilie DE BOUVER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 4 voix pour,**

- **Approuve le recrutement de Monsieur Gérald GALAND en qualité d'agent recenseur pour le recensement 2024 ;**
- **Décide de fixer sa rémunération brute à 500.00 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 23 octobre 2023,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

